



INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE

Centre Hospitalier d'Ajaccio

Site du Stilettu – 1180 Route A Madunuccia

20090 Ajaccio

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Notice d'information et d'inscription

Au concours d'entrée 2024

Site internet : ch-ajaccio.fr/ifms

Mail : sec.ifas@ch-ajaccio.fr

☎ : 04 95 29 81 25

PREAMBULE

L'IFAS organise une session annuelle de formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant (DEAS) du 29 août 2024 à fin juillet 2025.

Pour la rentrée du jeudi 29 août 2024, la capacité d'accueil en formation est de 65 places au total : 53 places sur le site d'Ajaccio, 12 places sur le site de Sartène, dont 1 report, et 20% minimum réservée aux agents relevant de la formation professionnelle continue. *

En plus de la capacité d'accueil, l'IFAS réserve 3 places aux candidats se présentant à la sélection en VAE.

POUR LES VAE PRIERE DE TELEPHONER A L'IFMS AFIN DE RETIRER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

DEFINITION DU METIER D'AIDE-SOIGNANT

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021.

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations

* Un minimum de 20% des places autorisées par la Région, par institut de formation ou pour l'ensemble du groupement d'instituts de formation, est réservé **aux agents relevant de la formation professionnelle continue**.

Elle concerne les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

• 1° Justifiant d'une **ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

« Les personnels visés au 1° sont **directement admis en formation sur décision du Directeur de l'Institut de Formation concerné**, dans les conditions prévues au II de l'article 12 » (arrêté du 12 avril 2021).

1. CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION :

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation **le jeudi 29 août 2024.**

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est **accessible sans condition de diplôme.**

2. MODE DE SELECTION DES CANDIDATS :

Cette sélection est **identique pour tous les cursus et niveaux scolaires.**

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier (constitution du dossier en page 8) et d'un entretien d'une durée de 15 à 20 minutes destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant.

Il fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formations paramédicales.

Les attendus nationaux sont les suivants :

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité,
- Qualités humaines et capacités relationnelles,
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale,
- Capacités d'analyse et de maîtrise des bases de l'arithmétique,
- Capacités organisationnelles.

Seront admis en formation visée au premier alinéa de l'article 1^{er} et dans la limite de la capacité d'accueil autorisée en application de l'article 5, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis en annexe du présent arrêté.

La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation. La lettre de motivation ainsi que le projet professionnel en lien avec les attendus de la formation ou une situation personnelle ou professionnelle vécue doivent obligatoirement être manuscrits. Ce document ne doit pas excéder une page R/V.

Titre I : Disposition générales, Article 6, Alinéa 8 :

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien. (Justificatifs)

3. DEMANDES DE REPORT

Titre II : Dispositions spécifiques, Article 13 nouveau :

Par dérogation à l'article 8, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- Soit de droit en cas de congé pour cause de maternité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ;
- Soit de manière exceptionnelle sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, **au moins trois mois avant la date de rentrée prévue**, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la dite rentrée.

4. DOSSIER MEDICAL

 **Attention, n'attendez pas les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines vaccinations peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 à 6 mois.**

Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations ci-après :

- Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite et Hépatite B.
- Vaccins conseillés : BCG, Rougeole, Coqueluche, Rubéole, Grippe saisonnière, COVID-19.

Ouverture et
retrait du
dossier
d'inscription au

A partir du **LUNDI 13 MAI 2024**,
Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur internet depuis le site de l'IFAS :
<https://ch-ajaccio.fr/ifms>
Sur ce même site internet, vous devez procéder à **une pré-inscription***. Puis,
imprimer le document et le joindre à votre dossier.

*** ⚠ Sans ce document, votre dossier ne sera pas pris en compte.**

Dépôt des
Dossiers

Les dossiers complets devront être déposés à l'IFAS du lundi au vendredi de 9h00 à
16h00 ou envoyés à l'adresse suivante avec AR :

*Institut de Formation des Métiers de la Santé
Centre Hospitalier d'Ajaccio
Site du Stilettu – 1180 A Madunuccia
20090 Ajaccio*

Clôture des
inscriptions
au concours

VENDREDI 14 JUIN 2024 00h00

« Cachet de la poste faisant foi »

Sélection des
candidats :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un
dossier et d'un entretien.

Le jury de sélection se déroulera du 1^{er} AU 3 JUILLET 2024.
Une convocation vous sera délivrée avec votre date et heure de passage.

⚠ L'ensemble du concours aura lieu sur le site d'Ajaccio.

Affichage des
résultats
d'admission

LUNDI 8 JUILLET 2024

A 14h00 à l'IFMS d'Ajaccio et sur le site internet de l'IFAS d'Ajaccio
AUCUN RENSEIGNEMENT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE

Confirmation
d'entrée à
l'IFAS

Les candidats **en liste principale** doivent confirmer, **par mail** (sec.ifas@ch-ajaccio.fr),
leur inscription en remplissant le document « confirmation d'inscription » (à
télécharger sur : <https://www.ch-ajaccio.fr/ifms>) dans les 7 jours ouvrés après
l'affichage des résultats d'admission :

Soit avant le **LUNDI 15 JUILLET 2024**.

L'IFAS contactera ensuite par téléphone les candidats de la liste complémentaire en
fonction des désistements éventuels.

Il est impératif de signaler tout changement de numéro de téléphone et d'adresse.

Date d'entrée
en formation

JEUDI 29 AOUT 2024

Fiche d'inscription – Concours d'entrée 2024
Institut de Formation d'Aides-Soignants

DOSSIER N :

☐ Site Ajaccio OU ☐ Site Sartène

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM DE NAISSANCE :

NOM MARITAL :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance : Age :

Ville de naissance : Département..... Pays.....

Adresse :

Ville : Code postal :

Tel domicile : Tel portable :

Adresse mail :

SITUATION FAMILIALE :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Concubinage ☐ P.A.C.S ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Nombre d'enfants : Age des enfants :

Avez-vous fait une inscription au concours d'Auxiliaire de Puériculture 2023 : ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous fait une demande auprès de la MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées) :

☐ Oui ☐ Non ☐ Demande en cours

Si oui, joindre une copie votre dossier MDPH.

COCHER LE CURSUS CONCERNE

CURSUS COMPLET : ☐ Formation Initiale

CURSUS PARTIEL :

☐ DEAP ☐ DEAVS ☐ ADVF ☐ DEA ☐ AMP

☐ ASSP ☐ SAPAT ☐ ARM ☐ ASMS ☐ DEAES

DIPLÔME LE PLUS ELEVE OBTENU	ANNEE OBTENTION
Année de la dernière scolarité :	
Baccalauréat intitulé :	
B.E.P Carrières Sanitaire et Sociales	
CAP Petite enfance	
B.E.P Agricole option « Service aux personnes »	
Brevet des Collèges (B.E.P.C.)	
Autre : Précisez :	
Aucun diplôme	

SITUATION SOCIALE ACTUELLE :

Actuellement vous êtes : (plusieurs réponses possibles)

Lycéen ☐ Étudiant ☐ En formation ☐ En emploi ☐

Demandeur d'emploi ☐ RSA ☐

Autre ☐ Précisez :

EMPLOIS OCCUPES (avant dernier et emploi actuel) :

Type emploi : Date arrivée : Date départ :

L'avant dernier : Du : Au :

L'actuel : Du : Au :

S'agit-il d'un établissement sanitaire ou social EHPAD, hôpital ou autre : OUI ☐ NON ☐

CHA : OUI ☐ NON ☐ Autre Fonction Publique : OUI ☐ NON ☐

S'agit-il d'un établissement privé : OUI ☐ NON ☐

Nom de l'établissement employeur ACTUEL :

.....

Ville :

Date recrutement :

Statut : Fonctionnaire ☐ Salarié ☐ C.D.I ☐ C.D.D ☐ Temps plein ☐ Temps partiel :%

PREPA/CONCOURS :

Avez-vous suivi une préparation au concours d'entrée ? OUI ☐ NON ☐

Année :

Lieu :

Avez-vous déjà présenté le concours ? OUI ☐ NON ☐

Si oui : Année : Lieu :

Année : Lieu :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

PUBLICATION DES RESULTATS

J'autorise l'IFMS à publier et afficher mes noms et prénoms sur le site internet de l'IFMS dans le cadre de la diffusion des résultats : OUI ☐ NON ☐

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à, le

Signature du candidat :

Documents à fournir pour l'inscription au concours Aide-Soignant 2024	Vérification de la complétude du dossier	
	Cocher les éléments transmis à l'IFAS	Vérification par l'IFAS ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche de pré-inscription à faire sur le site internet du CHA		
Fiche d'inscription au concours remplie avec photo collée (pages 6 et 7)		
Pour les candidats(es) mineurs : L'autorisation du/ de la représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur(e) à participer à la sélection pour l'entrée en formation d'Aide-Soignant		
Curriculum Vitae (adresse identique à celle de la fiche de pré-inscription)		
Lettre de motivation manuscrite		
Document manuscrit relatant une situation personnelle ou professionnelle ou projet professionnel en lien avec les attendus de la formation 1 feuille recto/verso dont vous êtes l'auteur et le rédacteur		
Photocopie recto-verso de la carte d'identité, en cours de validité ou titre de séjour valide pour toute la période de la formation.		
Copie des originaux des diplômes ou titres, traduits en français		
Le cas échéant : Relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires. Pour les Bac Pro : joindre <u>obligatoirement</u> les stages et bulletins scolaires des trois dernières années.		
Selon la situation du candidat, les contrats/attestations de travail accompagnés des appréciations et des recommandations de l'employeur (ou des employeurs)		
Pour les ressortissants hors Union Européenne , un titre de séjour valide pour la durée de la formation et attestation du niveau de la langue française requis B2 OBLIGATOIRE		
Pour les candidats en situation de handicap fournir un justificatif		

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

SIGNATURE DU CANDIDAT :

A REMPLIR PAR L'IFAS :

Dossier reçu le :

☐ COMPLET

☐ INCOMPLET

☐ Cursus Complet

☐ Cursus Partiel :

☐ Ajaccio

☐ Sartène